



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Aujourd'hui lundi 25 septembre 2017, à 18 H 30 le Conseil Municipal de Cappelle la Grande (28 membres en exercice), convoqué le 19 septembre 2017, s'est réuni au Palais des Arts & des Loisirs.

Etaient présents :

Léon DEVLOIES, Julien GOKEL, Bernard CAIGNIEZ, Jacques HANNEBIQUE, Isabelle MARCHYLLIE, Sophie AGNERAY, Jackie DESOUTTER, Paulette WEIZMANN, adjointes et adjoints municipaux, Thérèse DEVROE, Gilles GUILBERT, Régis SCHILLEWAERT, Philippe RACOLLIER, Christine ALLOUCHERY, Sylvestre KASPRZYK, Valérie FERYN, Stéphane GOUVART, Martine LAVOIGIER, Stéphane GOKEL, Franck GONSSE, conseillères et conseillers municipaux,

Absent(e)s : Hervé PROVO, Sandrine PLADYS.

Absent(e)s ayant donné procuration : Annick TOWLSON, Patrick DERYCKE, Patrice FOUTREIN, Claudine DONDAINE, Odile DEBRUYNE, Céline LEGRAND-BARET, Amélie FOURNIER.

Secrétaire de séance : Julien GOKEL.

Date d'affichage du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal : 03/10/2017.

M. le Maire informe l'assemblée que la séance du conseil municipal est enregistrée.

M. Le Maire : Je suis très heureux de revoir Bernard CAIGNIEZ qui va très bien maintenant.

Je souhaite un bon rétablissement à Hervé PROVO qui a été opéré, ainsi qu'à Bernard VANDEWALLE, opéré également.

Je passe la parole à Julien Gokel pour faire l'appel, Mme Fournier étant excusée.

01- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2017 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2017 est adopté, A L'UNANIMITE.

02- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 est adopté, A L'UNANIMITE.

03 - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Madame l'Adjointe informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 1- Maîtrise d'œuvre par la société HEXA INGENIERIE pour le marché d'exploitation d'installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire de ventilation et de traitement des eaux des bâtiments communaux, pour un montant de 10.750,00 € HT
- 2- Acquisition de deux véhicules pour la brigade d'espaces verts au sein des services techniques municipaux auprès de la société IVECO NORD, centre régional de transport à Lesquin, à savoir :
 - a. IVECO DAILY 35C17 AMPLIROLL et deux bennes pour un montant de 32.350,00 € HT
 - b. FIAT DUCATO CH1 115CV pour un montant de 9.900,00 € HT
- 3- Résiliation du bail d'habitation au profit de Madame Cindy DUCROCQ du logement sis au 58 rue du crayhof à compter du 31 juillet 2017.
- 4- Annulation de la décision n° 2016/021 du 12 avril 2016 concernant la convention de travaux d'effacement des réseaux de la société ORANGE dans la cité Bryche. Le paiement de la prestation à la société ORANGE, considéré comme une subvention, doit passer par une délibération.
- 5- Elaboration du plan projet de division et division foncière aux abords du groupe scolaire Jean Jaurès, par le cabinet BOGAERT dont le siège social est à Béthune, pour un montant de 6.498,00 € TTC.
- 6- Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le multi-accueil de la ville de Cappelle la Grande par la société API RESTAURATION, sis à Houplines – 1 L rue fleur de lin, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017, selon le tarif :
 - a. Repas 3 éléments (mixé-mouliné-morceaux) : 2.99 € HT
 - b. Repas 4 éléments (morceaux) : 3.13 € HT
 - c. Goûter 2 éléments : 0.71 € HT
- 7- Marché public de maîtrise d'œuvre pour les études et suivi de travaux concernant la réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès à un taux de rémunération de 6.91 % pour un montant estimatif, tranche ferme et tranche conditionnelle, de 89.484,50 € HT et une mission complémentaire d'ordonnancement, de pilotage et de coordination O.P.C. d'un montant de 13.000 € HT. Le mandataire est la société CRE INGENIERIE domiciliée à Saint Pol sur Mer, 160 rue de la république, et le cotraitant la société SAS WALLYN domiciliée à Gravelines, 22 rue Léon Blum.
- 8- Annulation pure et simple de la décision 2017/42 du 28 juillet 2017 contenant plan et division foncière aux abords du groupe scolaire Jean Jaurès par le cabinet Bogaert, l'ensemble des frais étant à la charge de l'acquéreur.

04 – MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Par délibération datée du 11 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2016 puisque identique en tout point avec le compte de gestion de Mr le percepteur.

Par lettre du 21 avril 2017, dans le cadre de son contrôle de légalité, la Sous-Préfecture nous a indiqué qu'elle ne pouvait valider notre compte administratif 2016 en raison de l'absence de report de restes à réaliser constaté en dépenses de fonctionnement (62 176.38 €).

De ce fait, à la demande de la sous-préfecture, par délibération datée du 21 juin 2017 qui annulait et remplaçait la délibération n° 2017/03/06 du 11 avril 2017, le conseil a adopté une décision modificative du budget ainsi qu'une nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2016 d'un montant de 568 842,94 € et non de 631.019,32 €.

Depuis l'adoption de cette décision modificative et de cette nouvelle affectation du résultat 2016, la sous-préfecture a été interpellée par Mr le Percepteur au sujet de cette demande de modification qui a été faite à la ville, dans la mesure où notre résultat comptable 2016 ayant été modifié, il n'était plus conforme au compte de gestion du Percepteur.

A la suite de ces différents échanges entre la ville, la Sous-Préfecture et Mr le Percepteur, il s'est avéré que l'erreur de compréhension des restes à réaliser constatée en dépenses de fonctionnements n'était que le résultat d'une simple erreur informatique du logiciel comptable de la collectivité.

Par voie de conséquence, à la demande de la sous-préfecture, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2016 et décide que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2017/03/05 prise le 11 avril 2017.

05- AFFECTATION DU RESULTAT - MODIFICATION

Suite à la nouvelle adoption du compte administratif 2016, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE,

1°) d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 631.019,32 €uros.

2°) d'annuler le point n° 3 de la délibération N° 2017/04/11 du 21 juin 2017 relative à l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 568.842,94 €uros.

06- DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITE, d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2017, telle que ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631-020 : Fournitures d'entretien	41 476,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-020 : Vêtements de travail	0,00 €	12 177,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	12 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-824 : Honoraires	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-020 : Aux communes membres du GFP	0,00 €	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62876-020 : A un GFP de rattachement	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	62 176,38 €	108 177,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74712-020 : Emplois d'avenir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,62 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,62 €
Total FONCTIONNEMENT	62 176,38 €	108 177,00 €	0,00 €	46 000,62 €
INVESTISSEMENT				
D-204412-01 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	28 061,33 €	0,00 €	0,00 €
D-204422-01 : Subv nature privé - Bâtiments et installations	28 061,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2113-01 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	0,00 €	28 061,33 €	28 061,33 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	28 061,33 €	28 061,33 €	28 061,33 €	28 061,33 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 176,38 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 176,38 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	62 176,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	62 176,38 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	28 061,33 €	90 237,71 €	28 061,33 €	90 237,71 €
Total Général		108 177,00 €		108 177,00 €

07- ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE, DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur des titres suivants :

- 1) 067-251/2015 - 108 € - impayé cantine (Mme Sophie DYCKE)
- 2) 7337-020/2015 - 30 € - droit de place forain - brocante des 7 planètes (Mme Candy PINK)

08- CONSTATATION DE DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES LOGEMENTS SIS 58 ET 60 RUE DU CRAYHOF – DELIBERATION ANNULEE

Il avait été mis à l'ordre du jour la constatation de désaffectation et le déclassement des 2 anciens logements de fonction 58 et 60 rue du Crayhof.

Ces projets de vente se déroulent normalement, 2 acquéreurs ont chacun fait une offre à un prix parfaitement compatible avec l'évaluation des domaines.

Un problème administratif restant à régler avec la CUD, pour parfaire la régularisation de transfert à notre profit, c'est donc cette collectivité qui procédera au déclassement après la désaffectation et nous pourrons donc, présenter les offres d'acquisition, dans un tout prochain conseil municipal.

M. Le Maire : Les bâtiments municipaux que nous avons mis en vente ont presque tous trouvé acquéreur :

- les deux maisons dont nous venons de parler
- la ferme communale,
- le centre équestre,
- la ferme occupée par M. Dogny,
- en ce qui concerne la ferme du Crayhof, des personnes sont intéressées, mais rien n'est fait.
- quant au boulodrome, nous attendons avant de le mettre en vente qu'un autre boulodrome soit construit, certainement au complexe Denvers.

fin de séance à 19h20

Fait à Cappelle la Grande,
Le 03 octobre 2017.
Le Maire,
Léon DEVLOIES